

ÉDITORIAL

L'appel de Bellevue

En ce mois de septembre 2004, la direction du CNRS fait avancer au pas de charge sa réforme d'un des plus importants établissements de recherche au monde. Ce faisant, elle court-circuite les travaux des Etats généraux de la recherche.

Le directeur général du CNRS affirme que son projet est accueilli favorablement à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisme. En fait, celui-ci est fortement critiqué par toutes les composantes de la communauté scientifique. Les mesures proposées vont sérieusement réduire les fonctionnements démocratiques et la qualité scientifique du CNRS. Les élus sous-signés du Comité national de la recherche scientifique, réunis à Meudon-Bellevue ce jour, refusent en particulier que le CNRS soit amputé d'une logique nationale basée sur les disciplines scientifiques et que ses missions soient amoindries. Ils refusent un fractionnement en cinq unités pseudo-régionales qui ne peut qu'alourdir gravement la gestion du CNRS et favoriser le pilotage technocratique des orientations scientifiques.

En conséquence, nous, membres de la communauté scientifique, élus par nos pairs, refusons ce projet. Nous demandons qu'une réforme du CNRS soit engagée dans une vraie concertation et l'intérêt réel de la communauté scientifique et de la société. Nous appelons nos collègues à se joindre à cet appel. •

SOMMAIRE

BI 469 OCTOBRE 2004

> Commission administrative du SNCS

MOTION GENERALE 2

MOTION CONVOQUANT LE 42^e CONGRES SNCS 3

> CNRS

PROJET CONTRE LE CNRS 4

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS

> IRD

**ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS SNCS-FSU** 6

> Syndicalisation

BULLETIN D'ADHESION 2004 8

SIGNER L'APPEL DE BELLEVUE

Vous pouvez signer en ligne l'appel de Bellevue lancé par les élus du Comité national réunis à Meudon-Bellevue le 11 septembre 2004 :

<www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=886>

Plus d'informations sur le nouveau site Web du SNCS-FSU :

<<http://www.snscs.cnrs-bellevue.fr>>

MOTION GENERALE

Dans cette motion, la Commission administrative du SNCS réunie les 9 et 10 septembre 2004, s'inquiète d'un budget recherche 2005 en trompe-l'oeil et des projets de réforme des organismes. Elle rappelle ses positions concernant les Etats généraux de la recherche.

Motion de la Commission administrative SNCS votée par 21 POUR, 1 CONTRE, 2 abstentions

Avec les dernières élections, le gouvernement a reçu un désaveu de sa politique. Cela ne l'empêche pas de continuer le démantèlement de la sécurité sociale et des services publics. Il a changé les statuts d'EDF et de GDF. Il abandonne France Télécom malgré l'opposition des personnels. Il prévoit la fermeture de 6000 bureaux de poste. Dans la recherche, il n'attend pas que le processus des Etats généraux soit achevé et que la Loi d'orientation et de programmation de la recherche soit débattue et promulguée. Il crée des fondations et inscrit au budget une Agence nationale pour la recherche. Deux initiatives majeures pour orienter et piloter notre système de recherche. La CA du SNCS proteste vigoureusement contre cette attitude dédaigneuse du gouvernement visant à saboter les Etats généraux, un processus qui avait pourtant reçu l'aval du Premier ministre.

Un budget 2005 présenté en trompe-l'œil

Le projet de budget pour 2005 sera sans doute connu le 22 septembre. Il n'y aurait aucune création d'emplois statutaires dans la recherche ainsi que dans l'enseignement supérieur. Selon nos informations, une présentation en trompe-l'œil du budget ferait apparaître un milliard supplémentaire pour la recherche. Il serait composé de trois parties : un tiers pour le BCRD (Budget civil de recherche et développement), un tiers pour les mesures d'exonérations fiscales dont le

crédit d'impôt recherche, un tiers, abondé par des ressources extra budgétaires, pour l'Agence nationale de la recherche et les fondations de recherche.

La CA du SNCS rappelle qu'une augmentation du crédit d'impôt recherche ne se traduit pas en une augmentation équivalente de la dépense de recherche. Il en est de même pour les dotations, en capital, des fondations.

La CA du SNCS rappelle aussi qu'un accroissement du BCRD de l'ordre de 300 millions d'euros ne compense pas la somme des pertes de crédits (CP du BCRD) pour les années 2002, 2003 et 2004 qui s'élève à près d'un demi milliard, 468,6 millions exactement. Pour atteindre 3 % du PIB à l'horizon 2010, l'effort de recherche devrait croître de 10 % par an, soit un peu plus de 3 milliards (1). Devant la faiblesse de l'investissement privé, l'Etat devrait prendre en charge la plus grande partie de ces 3 milliards supplémentaires par an. Avec seulement un milliard, qui ne compense pas les dettes de l'Etat pour les 3 dernières années, on est loin du compte.

Pour la recherche, c'est la troisième année consécutive sans création d'emploi statutaire pour les chercheurs. Pourtant, les 3 % du PIB, objectif affiché par le Président de la République, impliquent un accroissement annuel de 10 % des emplois dans la recherche. Cela

devrait se traduire par une augmentation annuelle de 6600 emplois pour les organismes de recherche publics dont 1700 chercheurs et 2700 IT pour les EPST.

La CA du SNCS dénonce l'absence de création d'emplois statutaires dans la recherche et l'enseignement supérieur qui va favoriser le développement des emplois précaires de toute sorte.

La CA appelle, dès maintenant, la communauté scientifique à réagir et à envisager les actions nécessaires pour réclamer un budget qui prévoit des emplois et des augmentations supplémentaires.

Les projets de réforme des organismes

Les récentes élections au Comité national montrent que les chercheurs font confiance au SNCS, le syndicat majoritaire chez les chercheurs. Les directions des différents organismes n'en tiennent aucun compte et continuent leur politique néfaste. Malgré les innombrables critiques, la direction du CNRS continue d'imposer son projet de réforme de l'organisme alors que les instances du CNRS (Conseil scientifique et Conseil d'administration) ne se sont pas prononcées. Les propos tenus par le directeur général et publiés sur le réseau Intranet de l'organisme sont manipulateurs. Il laisse entendre que sa réforme est favorablement accueillie alors que rien ne le montre.

>>>

>>>

Les personnels ne peuvent accepter que l'organisme soit redimensionné à la baisse, replié sur lui-même et piloté sur des objectifs dits « stratégiques » imposés par le gouvernement. Le fractionnement du CNRS en 5 entités inter-régionales va complexifier l'organisation de l'établissement. Il va conduire à l'affaiblissement des structures disciplinaires et à l'abandon de larges secteurs liés au développement des connaissances. Il va rendre impossible l'analyse scientifique à l'échelle nationale. Il suppose la réussite de négociations qui ne peuvent pas être entamées. Les propositions concernant, notamment, le partenariat avec les universités ne peuvent aboutir sans une négociation de fond avec le milieu universitaire. Les propositions sur la réforme du Comité national ne peuvent être négociées qu'avec le ministère. Le projet ne peut être envisagé tant que la Loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'enseignement supérieur n'a pas été promulguée. La CA du SNCS

demande le retrait de ce texte et mandate le BN pour organiser une campagne d'explication des tenants et aboutissants de cette réforme, ainsi que pour rencontrer le SNESup pour discuter du lien université-organisme.

Pour sa part, la direction de l'Inserm met en place des mesures visant à transformer l'organisme en une agence de programme et de moyens. Ces mesures engagent de façon unilatérale, les relations entre l'Inserm et les autres organismes, le CNRS ainsi que les hôpitaux et les universités.

Etats généraux de la recherche

Les Etats généraux arrivent dans leur dernière phase. La CA du SNCS félicite les collègues pour l'énorme travail fourni. La CA du SNCS rappelle quatre grandes exigences qui sous-tendent son action :

1) maintien du statut de fonctionnaire pour les chercheurs et les IT, introduit par la Loi d'orientation et de programmation de la recherche de juillet 1982 ;

2) soutien de toutes les réformes de procédures et de structures allant dans le sens de plus de transparence et de démocratie ;
3) recrutement jeune dès la thèse ;
4) évaluation par les pairs, rigoureuse, transparente, collégiale, comparative, indépendante du ministère et des directions d'organisme.

La CA du SNCS appelle l'ensemble de ses adhérents à participer activement aux réunions des Cloeg et du CIP qui vont se tenir d'ici les 27 et 28 octobre 2004. La CA a nommé une commission formée de J.-M. Douillard, B. Veyssière, G. Selleron et P. Saramito pour étudier le code de la recherche. ●

Notes et références

1. Pour la première fois depuis plus de 20 ans, le total du financement de la recherche, public et privé, tant civil que militaire (DNRD) est en diminution : 34,6 G€ en 2003 par rapport à 34,8 en 2002. Cette diminution provient d'un désinvestissement du secteur privé de 19,1 à 18,5 G€, la contribution publique augmentant de 15,7 à 16,1 G€.

Motion convoquant le 42^e congrès du SNCS-FSU

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, la CA décide de convoquer le congrès du SNCS-FSU les jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 janvier 2005 à Meudon-Bellevue. Les thèmes du congrès sont définis comme suit :

- politique recherche : Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP), politique des organismes, liens avec les universités, l'évaluation par les pairs, l'espace européen de la recherche, les relations internationales, sciences et société... ;
- vie interne : cahier de revendications, syndicalisation, presse et communication syndicales, les sections locales, les comités de liaison, l'action sociale.

Extrait de l'article 10 du règlement intérieur : « Chaque section est tenue d'organiser, avant le congrès, une assemblée générale préparatoire pour discuter du rapport d'activité et des textes préparatoires, pour élire ses délégués au congrès. Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats). Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration. » Pourront voter au congrès, les syndiqués à jour de leur cotisation 2004. La commission préparatoire d'organisation du 42^e congrès, présidée par J. Fossey, est composée de Jacques Fossey, Gérard Chaouat, Patrick Monfort, Denis Jouan, Jacqueline Robert-Lezenes, Bernard Veyssière, un représentant de FU. Les textes d'orientations et le rapport d'activité doivent arriver chez les syndiqués, au plus tard, six semaines avant le 42^e congrès. Une boîte postale sera ouverte, en décembre 2004, pour recevoir les votes par correspondance. Un vote électronique sera mis en place.

Motion votée à l'unanimité moins 1 abstention

PROJET CONTRE LE CNRS

Depuis six mois, la direction générale a lancé son « Projet pour le CNRS ». Derrière de grandes déclarations de principe, les propositions concrètes de ce projet conduisent le SNCS à en demander le retrait et à engager une explication des tenants et aboutissants de cette réforme auprès des personnels.

Par Jacques Fossey, secrétaire général du SNCS

Dans une interview diffusée sur le réseau Intranet du CNRS, le directeur général fait le point sur l'avancement du « Projet pour le CNRS ». Le ton est surprenant et les affirmations péremptives. Selon lui : « *Un large consensus s'est dégagé au sein de l'organisme* », les membres du Conseil d'administration (CA) l'auraient « *majoritairement et chaleureusement encouragé à poursuivre les travaux* », etc. Ce n'est pas les mêmes sons de cloche qui nous reviennent, en particulier de la part des responsables d'unités scientifiques et administratives. En tant qu'administrateur, je peux témoigner que l'appréciation directoriale concernant le CA est abusive, voire manipulateur. Par contre, la direction avance au pas de charge, court-circuite les travaux des Etats généraux et met en place des expérimentations dénuées de bases juridiques.

Pour un autre projet

Pour être comprise, notre position doit être claire. La Commission administrative du SNCS demande le retrait de ce « Projet pour le CNRS » (cf. p.2) car nous le jugeons néfaste. Nous sommes preneurs d'un autre projet basé sur une logique scientifique et non administrative. Nous devons en définir les contours. Pour cela, nous réclamons, avec insistance, l'ouverture de négociations avec la direction à partir de nos propositions.

Ne pas brouiller les cartes

Il faut, bien entendu, se mettre d'accord sur le rôle et les missions de l'organisme. Il faut éviter de brouiller les cartes comme le fait Laroutou en affirmant des vérités qui ne peuvent qu'emporter l'adhésion de tous (1). Citons quelques exemples :

- le CNRS doit évoluer pour rendre le dispositif de recherche national plus dynamique, plus ouvert et plus performant ;
- le CNRS doit porter une vision large et ambitieuse du rôle que joue la recherche scientifique dans la société actuelle ;
- le CNRS doit être d'abord et avant tout un établissement de recherche, etc.

Malheureusement, cela se traduit en propositions qui vont à l'encontre de ces affirmations. Un exemple. Il est souhaité : « *de bonnes possibilités de progression de carrières de chercheurs permanents* ». Très bien. Cela pourrait faire partie d'une motion de congrès SNCS. Plus loin, le texte préconise : « *le maintien d'un nombre annuel de promotions CR/ DR supérieur à 200.* » Cela promet encore des années d'attente à de nombreux chercheurs confirmés dont les dossiers méritent une promotion depuis longtemps. Le projet regorge d'exemples de la sorte.

Un CNRS au rabais

Le projet se développe autour de quatre axes principaux : 1) les missions de l'organisme, 2) le partenariat avec l'enseignement supérieur, 3) l'évaluation, 4) l'organisation interne du CNRS.

Le premier point est fondamental puisqu'il s'agit de définir la place du

CNRS dans le système de recherche national, voire dans l'espace européen de la recherche. Après avoir affirmé qu'il est vital d'accroître l'attractivité de la recherche publique française, le texte propose un CNRS replié sur lui-même, qui redistribuera le quart des postes de chercheurs permanents à des étrangers (2). En proposant seulement le recrutement de 350 chercheurs par an, le directeur général sait que ce chiffre est inférieur au nombre de départs prévisibles pour les prochaines années qui devrait se situer autour de 500 par an (3). Ce projet implique donc une diminution du nombre de chercheurs statutaires à l'horizon 2010. Où est la cohérence avec la demande de 700 000 chercheurs supplémentaires faite par la Commission européenne ?

La question de la place du CNRS déborde le seul CNRS. Tout le monde est concerné, le gouvernement, les partenaires, l'ensemble de la communauté scientifique, le CA et les personnels. Ce point doit être débattu dans le cadre des Etats généraux et toute décision de modification des missions de l'organisme ne pourra être actée qu'après adoption par le parlement de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche présentée pour 2005. En clair, le CA du 16 décembre ne pourra pas voter sur ce point. Cela n'empêche pas la direction générale de faire des propositions. C'est là que le bât blesse. En effet, le directeur général

>>>

>>>

envisage une réduction drastique du rôle de l'établissement en « recentrant » son activité sur cinq priorités, en réduisant le nombre des chercheurs statutaires, en augmentant le nombre de contractuels. En clair, un CNRS au rabais.

Le partenariat avec les universités

Cette question clé ne peut être abordée que dans le cadre des Etats généraux. La phase d'expérimentation avec quatre universités (4) sera lancée. Sur quelles bases ? Le CA n'en a pas discuté.

Une indépendance sous tutelle

L'évaluation est aussi une question qui va au-delà de l'organisme. Rappelons que le Comité national est une instance plus large que le CNRS. Sur le fond, le directeur général assure, d'une part, qu'il doit être indépendant mais, d'autre part, il propose de réduire le nombre d'élus et surtout de désigner les présidents qui, jusqu'à maintenant, sont élus. Drôle d'indépendance.

Disciplines versus territoires

Le quatrième axe de la réforme est celui qui pose le plus question. C'est sur ce point que devrait voter le CA du 16 décembre. *Grosso modo*, cette nouvelle organisation interne s'inspire des plans de management développés dans les entreprises : une direction générale chargée de la stratégie et des directions opérationnelles territoriales. La direction générale a identifié les points de blocages au sein de l'organisme : les directions scientifiques et les délégations régionales. Cela n'est dit ni écrit mais connu de tous. On sait, depuis des lustres, que ce sont les vrais centres de pouvoir qui font de l'ombre à la direction générale. Au CNRS, pour mener un projet à terme, on doit avoir leurs accords. Le Projet Larroutou propose donc de supprimer les départements scientifiques, leur direction et de chaapeuter les délégués régionaux par des directeurs inter-régionaux (DIR). Cela faisant, on construit le CNRS

sur une logique de territoires en lieu et place d'une logique de disciplines. Ce point fondamental qui n'a jamais été discuté avec les scientifiques doit être largement débattu. Nous voyons bien que les DIR et la pluridisciplinarité sont utilisés pour réduire le rôle des directeurs scientifiques et des délégués régionaux, plutôt que pour ce qu'ils sont réellement. Nous continuons d'affirmer que la pluridisciplinarité se construit à partir de disciplines et non à partir de territoires. Il en est de même d'un organisme de recherche. La question de son étendue géographique peut se poser. Région ? Inter-régions ? Nation ? Europe ? Monde ? Si l'on estime que l'inter-régions est la taille optimale pour un établissement de recherche, alors il faut démanteler le CNRS en 5 CIRRS (Centre inter-régional de la recherche scientifique). La question devrait plutôt se poser entre le niveau national et le niveau européen, entre le CNRS et CERS (Centre européen de la recherche scientifique). Celle-ci est effectivement mal abordée par les technocrates européens, dont fait partie notre directeur général, qui proposent une structure opaque appelée Centre de recherche européen (CRE). Ce CRE, conçu comme une agence de moyens supplémentaire, a pour objectif de neutraliser la Commission recherche de la Commission européenne qui est, de fait, l'agence de moyens de l'Union européenne.

Des pouvoirs exorbitants

Dans la nouvelle organisation du CNRS, les DIR auront le pouvoir réel. Ils formuleront les demandes de recrutement de chercheurs. Ils proposeront l'affectation des ingénieurs et techniciens. Ils décideront des crédits des laboratoires, proposeront les créations et les fermetures d'unités ainsi que la nomination des directeurs de laboratoires. Avec de tels pouvoirs, les DIR auront besoin d'équipes administratives importantes, notamment des chargés de missions par disci-

plines, lesquels deviendront par la suite des directeurs scientifiques. En final, on va multiplier par cinq la bureaucratie et la technocratie du CNRS qui va devenir encore plus opaque qu'aujourd'hui. Par ailleurs, le directeur général se tire une balle dans le pied car s'il croit récupérer la main ainsi, il se trompe lourdement. En fait il transfère le pouvoir vers les DIR et non vers la direction générale. Des expériences du même type ont eu lieu dans le privé et les stratégies de management ont vite fait machine arrière.

Des possibilités existent

Nous voulons un autre projet basé sur les disciplines. Pour cela, il faut mettre en place des contre-pouvoirs aux directeurs scientifiques et aux délégués régionaux C'est la raison pour laquelle, depuis 10 ans, les syndicats ont proposé des Conseils régionaux auprès des délégués régionaux et des Conseils scientifiques de département auprès des directeurs scientifiques. Aussitôt mises en place, la direction générale, les directions scientifiques, le secrétariat général et les délégués régionaux se sont empressés de neutraliser ses structures démocratiques où la parole était donnée à ceux qui font le CNRS, c'est-à-dire l'ensemble du personnel. Tant que les bureaucrates et les technocrates ne leur feront pas confiance, on ira d'échec en échec. ●

Notes et références

1. Consulter le texte de Pascal Lederer <www.snscs.cnrs-belleuve.fr/dossier/refome_larou/ref-cnrs-lederer.pdf>
2. Nous ne sommes pas opposés à l'embauche de chercheurs étrangers. Le CNRS l'a toujours fait et c'est à son avantage. Mais, nous ne pouvons pas accepter que cela se fasse au détriment des jeunes scientifiques que nous avons formés.
3. Le plan décennal (2001-10) de gestion pluriannuelle de l'emploi scientifique, présenté en octobre 2001 par R.-G. Schwartenberg prévoyait, en 2004-10, un taux de départ de 4,2 % pour les chercheurs et de 6 pour les IT.

ELECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS SNCS-FSU

Présent à l'IRD à travers ses actions, ses propositions et ses élus, le SNCS présente des candidats pour l'élection du Conseil d'administration. Il agira pour donner à l'IRD les moyens d'accomplir ses missions, améliorer les partenariats, renforcer le rôle du Conseil scientifique et des CSS et exiger un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique.

Donner à l'IRD les moyens d'accomplir ses missions

Le SNCS revendique l'effort national portant à 3 % du PIB la part de financement de la recherche. Eu égard aux problèmes de développement et d'environnement auxquels doivent aujourd'hui faire face de nombreux pays du Sud, et pour lesquels l'IRD doit pouvoir apporter une contribution majeure, nous demandons le doublement des crédits affectés aux équipes au cours des 4 années à venir, soit une augmentation du budget de l'IRD d'environ 10 % sur 4 ans.

Améliorer les partenariats institutionnels avec les partenaires français, européens et des pays les moins avancés

Une politique scientifique de recherche audacieuse pour le développement doit permettre à la France de retrouver la place qui était la sienne, et de jouer un rôle moteur dans la Communauté européenne et dans le monde.

L'IRD doit s'affirmer comme un acteur à part entière du développement scientifique national, et plus particulièrement, il se doit d'occuper une place stratégique dans le paysage scientifique français moderne.

L'IRD doit être l'organisme de référence de recherche pour le développement grâce à ses compétences scientifiques acquises dans les zones intertropicales et son savoir-faire en matière de relations avec les pays partenaires, même si cette recherche aujourd'hui peut être développée dans les autres EPST et EPIC nationaux.

Le renforcement des moyens de l'organisme passe par une interrogation citoyenne sur l'importance que la France, et bientôt l'Europe, veulent accorder aux problèmes de développement et d'environnement dans les Pays les moins avancés.

Une amélioration des partenariats avec les autres institutions de

recherche et universités françaises ou européennes est devenue nécessaire actuellement, notamment parce que l'IRD n'a pas le monopole de la recherche avec des partenaires du Sud, et qu'il ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires pour répondre aux problèmes posés.

De nombreuses interrogations exigent d'appréhender ces problèmes par des approches intégratives ou transversales requérant une expertise qui n'est pas obligatoirement présente dans l'Institut et qui doit se faire en concertation étroite avec les acteurs scientifiques, administratifs ou politiques des Pays les moins avancés.

Renforcer le rôle du Conseil scientifique et des CSS

Nous réclamons une politique scientifique clairement définie pour l'IRD en termes d'analyses de conjonctures et de perspectives scientifiques pour le développement.

>>>

> Candidats SNCS pour l'élection du Conseil d'administration

Alain FROMENT

Directeur de Recherche, Orléans

Sophie RAVEL

Chargée de Recherche, Montpellier

Jean-François GUEGAN

Directeur de Recherche, Montpellier

>>>

L'IRD peut jouer, et doit jouer, un rôle moteur dans le paysage scientifique français et européen en mobilisant toutes les compétences scientifiques disponibles, et ceci afin de répondre aux préoccupations croissantes comme l'augmentation du niveau de pauvreté, la malnutrition, les épidémies, les migrations politiques ou encore les catastrophes naturelles dans les Pays les moins avancés du monde.

Ce rôle de réflexion et d'anticipation est dévolu au Conseil scientifique et aux Commissions scientifiques sectorielles, en concertation avec les Commissions de la gestion de la recherche et de ses applications, qui représentent les instances institutionnelles où se construit et se décide naturellement l'avenir scientifique d'une institution.

Nous demandons que ce rôle soit renforcé en attribuant à ces instances le temps nécessaire à une

réflexion sereine et constructive par le dialogue entre le Conseil scientifique et les Commissions scienti-

fiques lorsque les décisions en la matière se font aujourd'hui de manière hâtive, autoritaire et non concertée.

Nous demandons aussi pour l'IRD une direction scientifique apte à organiser, gérer et imaginer la recherche dans l'Institut.

Exiger un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique ITA et chercheurs

Il est nécessaire d'accroître le taux de recrutement des chercheurs et des ITA à 5 % de l'effectif, soit environ 40 chercheurs et 40 ITA par an à l'IRD.

Un objectif essentiel est d'exiger un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique ITA et chercheurs qui garantira la pérennité et la vitalité des laboratoires.

Enfin un plan d'urgence pour le déblocage des carrières des ITA et des chercheurs doit être immédiatement mis en œuvre. ●

Vu, les candidats

Votez pour les

candidats

présentés par

Le SNCS-FSU

Commissions administratives paritaires de l'IRD : élections 2004

Les élections des Commissions administratives paritaires (CAP) à l'IRD ont eu lieu du premier juin au 28 juillet. Les résultats de la CAP 1 (directeurs de recherche) seront bientôt publiés sur le site de l'IRD.

Faute de quorum, un second tour sera organisé pour la CAP 2 (chargés de recherche). Cette élection aura lieu du 19 octobre au premier décembre. La proclamation officielle des résultats se déroulera le 2 décembre 2004.

Nous vous invitons à voter et à faire voter pour les candidats représentés par le SNCS pour cette nouvelle élection de la CAP 2.

CAP N° 2

CR1

Titulaire : Sophie RAVEL (Montpellier)

Suppléante : Jean-François MOLINO (Montpellier)

Titulaire : Hubert MAZUREK (Bolivie)

Suppléant : Didier ORANGE (Vietnam)

CR2

Titulaire : Eugénie HEBRARD (Montpellier)

Suppléante : Guillaume FAVREAU (Montpellier)

Titulaire : Vincent JAMONNEAU (Montpellier)

Suppléant : Anne-Claire LECOULS (Montpellier)



Grade	Échelon	Indice	Cotis. (€)
CR2	01	453	99
	02	460	102
	03	489	108
	04	517	114
	05	544	120
	06	563	123
CR1	01	475	105
	02	504	111
	03	563	123
	04	622	138
	05	672	150
	06	718	159
	07	748	165
	08	782	174
	09	820	183
DR2	01	657	144
	02	695	153
	03	733	162
	04	775	174
	05	820	183
	6A1	880	195
	6A2	915	207
	6A3	962	216
DR1	01	820	183
	2B1	962	216
	2B2	1003	225
	2B3	1057	234
	3C1	1114	246
	3C2	1138	252
	3C3	1163	258
DR0	1D1	1163	258
	1D2	1216	273
	1D3/2E1	1269	282
	2E2	1319	294
AI	01	337	75
	02	352	78
	03	370	81
	04	386	87
	05	403	90
	06	422	93
	07	439	96
	08	456	99
	09	473	105
	10	489	108
	11	504	111
	12	521	114
	13	537	117
	14	550	120
IE2	01	369	81
	02	385	84
	03	404	90
	04	425	93
	05	447	99
	06	466	102
	07	491	108
	08	509	111
	09	535	117
	10	560	123
	11	573	129
	12	596	132
	13	618	138
IE1	01	554	120
	02	581	129
	03	611	135
	04	641	141
	05	672	150
IE0	01	695	153
	02	728	159
	03	759	168
	04	782	174
IR2	01	411	90
	02	436	96
	03	463	102
	04	491	108
	05	513	111
	06	549	120
	07	581	129
	08	618	138
	09	657	144
	10	685	150
	11	712	156
IR1	01	581	129
	02	657	144
	03	733	156
	04	782	165
	05	820	183
IR0	01	657	144
	02	733	162
	03	820	183
	EA1	880	195
	EA2	915	195
	EA3	962	207
	EA4	1003	216

Retraités/thésards/postdocs 51

Adhésion

50% de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.
L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (VRS et B).

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

.....

.....

.....

.....

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Adresse personnelle :

.....

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

au laboratoire à votre domicile

EPST : Cemagref CNRS Ined

Inra Inrets Inria

Inserm IRD LCPC

EPIC (précisez) :

.....

Autre organisme (précisez) :

.....

Délégation régionale :

Administration déléguée :

Section scientifique du Comité national :

Commission Scientifique Spécialisée :

Grade :

Echelon :

Indice :

Section locale SNCS :

ADHÉSION RENOUVELLEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur).

Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre) (n'oubliez pas de

joindre un RIB ou RIP). Chèque à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

• Auprès du trésorier de la section locale

• À la trésorerie nationale : sncs3@cnsr-belleuve.fr – Tél. : 01 45 07 58 63

Abonnement annuel VRS

Individuel (30 €) Institutionnel (60 €)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Courriel :

Tél. : Télécopie :

Mobile : Dom. :

Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)

1, place Aristide-Briand, 92195 Meudon Cedex - Tél. : 01 45 07 58 70

Télécopie : 01 45 07 58 51 - Courriel : sncs@cnsr-belleuve.fr

CCP SNCS 1390429 S - Site Web : www.sncs.cnsr-belleuve.fr